

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2016

Membres en exercice : 19
Membres présents : 13
Membres votants : 17

L'an deux mille seize, le trente mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.
Date de la convocation : **26 mai 2016.**
Présents : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER, Mariline RIDEAU (Adjoints), Thierry RENAUD, Joseph ARBORE, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphane MACHEFERT, Jean-Claude VACHER, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux).
Absents avec délégation : Claudie MARQUETON (pouvoir à J-C. PEREZ), Doris GAUTHIER (pouvoir à J. ARBORE), Hélène BOUTIER (pouvoir à M-D. ANGULO), Maryline VALLADE (pouvoir à F. MICHY).
Excusé : Néant.
Absent : Emeline ARONDEL, Philippe DUGOUA.
Secrétaire de séance : Mariline RIDEAU.

PREAMBULE

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 09 mai 2016. A titre d'information, M. ARBORE demande si, lorsqu'un élu est dépositaire d'un pouvoir, ce pouvoir subsiste si l'élu ne peut participer au vote. Le Maire lui répond que le pouvoir donné à un élu ne peut être utilisé que si l'élu qui en est investi participe au vote. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté par 15 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (M-D. ANGULO, H. BOUTIER).

DELIBERATIONS

2016-24 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2016

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de PORTETS peut bénéficier, au titre de l'année 2016, d'une subvention du FDAEC de 14.581,00 €.
Il propose de solliciter l'attribution de cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Opération	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant
229	Travaux de réseaux impasse des Pibalayes	4.500,00 €	1323	FDAEC 2016	14.581,00 €
21728	Installation d'un arrosage au stade	8.046,23 €			
215	Jeu de cour (école maternelle)	7.994,00 €			
259	Pose de barrières dans les bois	1.595,00 €			
	Total HT	22.135,23 €		Autofinancement	7.554,23 €
	TVA	4.427,05 €		TVA	4.427,05 €
	TOTAL TTC	26.562,28 €		TOTAL TTC	26.562,28 €

Le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2016 et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2016/25 : CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°3

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été saisi de la demande de M. Claude LETIERCE, propriétaire des vignes du Château Cabannieux, lequel souhaite acquérir une partie du chemin rural n°3 (dit chemin Cabannieux).

M. VETIER, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal la procédure permettant la désaffectation d'une voie ouverte à la circulation publique et, notamment, l'obligation d'initier une enquête publique. Il fait part de sa rencontre avec M. LETIERCE.

M. ARBORE demande quel sera le prix de cession. Le Maire lui répond que si le résultat de l'enquête publique est favorable, une autre réunion du Conseil municipal aura lieu au cours de laquelle sera évoqué le montant de la cession.

VU le décret n°76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation ;

- **VU** les articles R.141.4 à R.141.10 du Code de la voirie routière ;
- **VU** l'article L.161.10 du Code rural ;
- **CONSIDERANT** la demande de M. Claude LETIERCE ;
- **CONSIDERANT** qu'il peut être donné une suite favorable à cette demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (M-D. ANGULO et H. BOUTIER) autorise le Maire à engager l'enquête publique nécessaire.

2016/26 : ADHESION A LA FORMULE « ECOSUITE » DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG).

Vu l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral du 22 août 2006 ;

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique ;

Ainsi, un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments des collectivités adhérentes au SDEEG avait été lancé en 2011 et 2012 ;

En adhérant à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune donne suite au dispositif initial dans le but de garder un suivi du patrimoine et des consommations énergétiques. Ce dispositif permettra d'accéder aux prestations suivantes :

- ▶ Création et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements
- ▶ Appui technique en éclairage public
- ▶ mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique mis à jour par le SDEEG
- ▶ Bilan annuel des consommations d'énergies
- ▶ Valorisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE)
- ▶ Accès à des études spécifiques :
 - étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie
 - étude de faisabilité en énergies renouvelables
 - aide à la réaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
 - prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde

Le montant de l'adhésion à la formule « ECOSUITE » que la commune s'engage à verser au SDEEG se présente de la manière suivante : un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants soit 0,25 € par habitant.

M. ARBORE demande s'il y aura autre chose à payer. Le Maire lui répond que tout est inclus dans la cotisation annuelle.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du SDEEG selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG du 11 juin 2015, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer au dispositif du SDEEG à compter du 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 5 ans et donne pouvoir au Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part des remerciements de l'association FLORIGRAVES pour le prêt de matériel lors du salon du Jardin en avril et le versement d'une subvention.
- Mme CAZIMAJOU remercie Mathilde AVIGNON, programmatrice de La Forge pour l'excellent choix de spectacles de la saison 2015/2016. Elle indique que le dernier spectacle, avec l'artiste Warren ZAVATTA, était excellent.
- Mme ANGULO revient sur l'état du ponton. Le Maire lui rappelle que rien ne pourrait être fait tant que la commune n'aura pas reçu le rapport de contre-expertise. Mme ANGULO indique que le ponton est dangereux et s'inquiète pour la Fête du Port. Le Maire indique que la partie instable sera neutralisée.
- Mme ANGULO demande pourquoi le compte-rendu des réunions de la C.D.C. de PODENSAC n'est pas commenté en réunions du Conseil municipal. Le Maire lui indique que les informations seront données aux élus lorsque les décisions de la C.D.C. seront arrêtées ; il rappelle à Mme ANGULO que les sujets sont ardues et qu'une information parcellaire induirait les élus en erreur.
- Mme ANGULO demande pourquoi la bibliothèque est toujours fermée. Le Maire lui répond que ce domaine est de la compétence de la C.D.C. et que les travaux du plafond ne sont pas terminés. Mme ANGULO voudrait savoir pourquoi le Maire a refusé de mettre une salle du Chéret à la disposition de la bibliothèque le temps des travaux. Le Maire lui indique que le local pressenti est utilisé par l'accueil périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.